

Chapitre II : LES SUBSTANTIFS [yolt]

A : Le genre des substantifs [yoltoxi]

En Kotava, il n'existe pas de notion spécifique de genre, masculin, féminin ou autre. Tous les substantifs sont de genre indéterminé et employés en tant que tels. Lorsqu'il est nécessaire de préciser ou d'insister sur le sexe naturel d'un être humain ou animal, il peut être fait appel aux suffixes spécifiques de genre « **-ya** » pour les êtres féminins ou femelles et « **-ye** » pour les êtres masculins ou mâles.

B : La règle de la référence euphonique [mamanyara]

Si le Kotava ne connaît pas de notion spécifique de genre, en revanche, la notion de « **référence euphonique** » y tient une grande place.

Tous les déterminatifs (adjectifs, déterminants, numéraux, participes), certains pronoms (possessifs par ex.) et les suffixes totaux sont en effet assujettis à cette règle, selon laquelle ceux-ci doivent être en accordance euphonique avec leur substantif (ou pronom) de référence, c'est à dire comporter une désinence euphonique similaire. Ainsi :

- un substantif à finale **consonne** ou **semi-voyelle** induira des déterminatifs, pronoms possessifs ou suffixes totaux à **désinence zéro** (consonne automatiquement)
- un substantif à finale **-a** -----> **désinence -a**
- un substantif à finale **-e** -----> **désinence -e**
- un substantif à finale **-i** -----> **désinence -i**
- un substantif à finale **-o** -----> **désinence -o**
- un substantif à finale **-u** -----> **désinence -u**

Ex : *listaf patectoy* (un joli paysage)
baroye blucte (trois habits)
batj zveri (cet oiseau)

C : L'expression du pluriel [tukontara]

1) Le pluriel par le sens

En Kotava, le pluriel est fondamentalement sémantique et passe par le biais de pronoms, déterminants et adjectifs à sens intrinsèquement pluriel, des numéraux (au-delà de 1) et les pronoms et désinences personnelles plurielles de la conjugaison verbale.

Ex : *koe kelt va aluboy bitej wí* (je vois cinq étoiles dans le ciel)
 *aluboy (cinq) est de sens pluriel
koe kelt jontik bitej jebed (de nombreuses étoiles brillent dans le ciel)
 *jontik (de nombreux) est de sens pluriel ; accordé à la 3^{ème} personne pluriel (*jebed*)

2) Le déterminant indéfini à sens pluriel « yon »

Le Kotava dispose par ailleurs d'un déterminant indéfini spécifique de nature plurielle « **yon** », lorsqu'il n'est pas question de dénombrement ou de quantification particulière. Voir infra. (chap. IV, § I-b).

Ex : *koe kelt va yon bitej rowí* (je peux voir des étoiles dans le ciel)
 *yon (des, un certain nombre de) induit un sens pluriel

3) Le pluriel par particule indépendante (avant 2008)

Antérieurement à 2008, le Kotava utilisait une formation du pluriel assez particulière. Celle-ci passait par la présence d'une particule invariable indépendante pluralisatrice. Deux, totalement interchangeables : « **se** » et « **yo** », permettaient cette expression.

Pour pluraliser un substantif (ou un pronom), la règle consistait à placer immédiatement après la particule « **se** » ou « **yo** ». Celle-ci étendant son rayonnement sur l'ensemble du syntagme nominal (ou pronominal).

Ex : *in va bitej yo disuker* (il regarde les étoiles)
bat listaf batakap okol se vulted (ces beaux chevaux blancs courent)
bat listaf batakap okol yo vulted (ces beaux chevaux blancs courent)

La réforme de 2008 préconise l'abandon de ce système, au profit des deux règles exposées juste avant. Normalement, « **se** » et « **yo** » ne devraient plus être employées. Toutefois, leur usage est encore toléré quoique déconseillé. En antéposition ou postposition du syntagme visé.

D : Les noms propres et les classificateurs [pilkayolt is pulaxa]

En Kotava, tout nom propre est considéré comme un substantif, mais un substantif absolument invariable et indéclinable, contrairement à un substantif commun, et fonctionne en réalité sur un système d'apposition dans lequel il est normalement accompagné d'un « classificateur » qui en détermine la nature. Le classificateur fait lui partie du lexique commun et c'est sur lui que pourront prendre appui d'éventuels dérivés.

1) Les classificateurs [pulaxa]

La plupart des noms du lexique commun sont susceptibles d'être employés en tant que classificateur de nom propre apposé. Toutefois, les principaux classificateurs qu'on rencontre se rapportent à des noms de personnes humaines (*ayik*, *guazik*, *velik*, etc.), des formes de politesse (*weltik*, *jomik*), des titres (*gazik*, *sersik*, *taneagadesik*), des noms de lieu (*kuksa*, *mefta*, *uzda*, *wida*, *widava*) ou d'entité (*patecta*, *gola*, *dota*), des noms d'espèce (*katca*, *oxi*, *bliind*), d'œuvre ou de support (*neva*, *luz*, *teliz*, *fela*), de groupement ou entreprise (*lospa*, *veem*, *ja*), de mesure (*soluma*, *lum*), monnaie (*tal*), langue (*ava*), etc.

Conformément aux règles habituelles d'apposition, l'élément apposé est situé en premier, suivi de son classificateur.

Ex : *Napoléon ginik* (l'empereur Napoléon)
Martin weltikye (Monsieur Martin) ; *Martin weltik* (Monsieur ou Madame Martin)
London widava (la ville de Londres)
Baikal uzda (le lac Baïkal)
Franca patecta (la France, le pays France)
Euro tal (la monnaie Euro)
Monotremata veem (l'ordre des monotremata)

Remarque : la règle de la référence euphonique s'appliquera éventuellement au classificateur et non au nom propre apposé, même si celui-ci suit immédiatement le déterminatif concerné et présente une finale différente.

Ex : *cuisafa London widava* (la magnifique ville de Londres)

Tous les dérivés éventuels construits sur un nom propre utiliseront donc non pas le nom propre lui-même mais son classificateur.

Ex : *London widavik* (un habitant de la ville de Londres, un Londonien)
Baikal uzdaxo (le territoire du lac Baïkal)
Euro talolk (une pièce (ou un billet) de monnaie Euro)
Monotremata veemolk (un animal de l'ordre des monotremata)

Voir Annexe B pour une liste non-exhaustive de classificateurs

2) Les noms propres employés sans classificateur [pilkayolt voldo pulaxa]

Toutefois, dans le cas de nom propre très courant (nom de pays, de grande ville, de lieu connu, de personne, etc.) il est possible d'omettre son classificateur. Ainsi, on rencontrera rarement un nom de pays (Franca, Espana, etc.) accompagné de son classificateur (*patecta*).

À partir de là, un tel nom propre gouvernera alors directement la référence euphonique éventuellement attachée, et pourra donner lieu à des dérivés et une utilisation en composition. Sous deux réserves absolues :

- qu'il n'y ait **aucune ambigüité** possible, notamment de confusion sémantique avec un mot commun préexistant et que le contexte soit suffisamment explicite ;
- que le nom propre ne comporte **aucune lettre ou signe diacritique inconnus** en Kotava.

Auxquels cas, on devra absolument réintroduire un classificateur.

Ex : *londonik* (un habitant de la ville de Londres, un Londonien), à côté de *London widavik*
euroolk (une pièce (ou un billet) de monnaie Euro), à côté de *Euro talolk*

par contre :

Québec winkik (un habitant de la province de Québec), et en aucun cas *Québecik*
A Coruña widavaf (relatif à la ville de La Corogne), et en aucun cas *A-Coruñaf*